

# Démarrer une entreprise d'économie sociale



**Corporation  
de développement  
de l'Est**

**Qu'est ce qu'une entreprise d'économie sociale?**

## LA MISSION DE LA CDEST

La mission de la Corporation de développement de l'Est (CDEST) est de promouvoir la revitalisation de l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve en entreprenant toutes les études, démarches ou actions qui visent à favoriser la planification et le développement économique communautaire du milieu.

Elle réalise sa mission en privilégiant les actions mises en œuvre en concertation et en partenariat afin de tenir compte de l'ensemble de la collectivité dans une perspective de partage de la richesse.

La CDEST agit auprès des individus, des travailleurs autonomes, des entreprises privées et d'économie sociale ainsi que des organismes à but non lucratif. Organisme agréé **centre local de développement** (CLD) pour son territoire, la CDEST met également son expertise à contribution au sein de nombreux groupes et comités qui œuvrent au développement local.

Enfin, la CDEST intervient spécifiquement en développement de la main-d'œuvre auprès des jeunes résidents du quartier Hochelaga-Maisonneuve âgés de 16 à 35 ans.

## Démarrer une entreprise d'économie sociale

### Qu'est ce qu'une entreprise d'économie sociale?

L'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonnent autour des valeurs et règles de fonctionnement suivantes :

- ◆ l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier;
- ◆ elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État;
- ◆ elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagères et usagers, travailleuses et travailleurs;
- ◆ elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus;
- ◆ elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.

— *Définition proposée par le Chantier de l'économie sociale*

### Étapes de la création d'une entreprise d'économie sociale

#### 1. Trouver une opportunité d'affaires

(Offre de produits ou services pour la satisfaction des besoins d'un groupe ou de la communauté)

#### 2. Réunir un groupe promoteur autour du projet

(Regrouper des compétences complémentaires, des expertises dans le secteur d'activité visé, compréhension et appropriation de la culture entrepreneuriale)

#### 3. Rechercher de supports dans la communauté (ancrage local)

(Partenariats, parrainage, soutien de la communauté – recherche de bénévoles, par exemple)

#### 4. Tenir une assemblée d'organisation

(Choisir la dénomination sociale du groupe, la localisation de son siège social, définir la mission – buts, – finalités, élire un conseil d'administration et un secrétaire provisoires)

#### 5. Constituer légalement l'entreprise

(Choisir le statut OBNL ou coopérative, demander officiellement, au niveau fédéral ou provincial selon le cas, l'obtention du statut juridique pour la future entreprise)

#### 6. Animer la vie démocratique

(Concevoir la structure associative, déterminer les rôles et les responsabilités des différentes instances démocratiques – assemblée générale, conseil d'administration, comités si nécessaire, établir les règlements administratifs, recruter des membres si nécessaire, organiser et offrir un programme de formation aux membres à l'administration et à la gestion de l'organisation, à la tenue d'assemblées délibérantes, au fonctionnement d'un comité ou d'un conseil)

**Avant de se lancer dans la rédaction d'un plan d'affaires, s'assurer que la vision entrepreneuriale est collectivement partagée et bien intégrée. (Voir document « *prémises au démarrage* »).**

#### 7. Élaborer un plan d'affaires

(Étude de marché, étude de faisabilité économique, technique, financière, planification du développement à venir)

## 8. Rechercher du financement

(Cibler les bailleurs de fonds potentiels, faire le montage financier, préparer les demandes de financement, défendre votre dossier devant divers comités...)

## 9. Tenir l'assemblée générale de fondation

(Adopter les règlements administratifs, adopter le plan d'affaires, nommer un vérificateur externe, élire les membres du conseil d'administration et, éventuellement des autres comités (si ce pouvoir appartient à l'assemblée générale))

## 10. Démarrer et gérer le projet

(Établir l'organigramme de l'entreprise, planifier les opérations de la première année d'activités, négocier des contrats d'approvisionnement en produits et services nécessaires (intrants), concevoir et mettre en place un système comptable ad hoc, définir les tâches et les responsabilités de chaque poste de travail, définir une politique salariale, etc., demander des soutiens techniques et des formations au besoin)

**Ceci n'est qu'un exemple de parcours. Le parcours des entrepreneurs sociaux peut varier en fonction du profil des promoteurs, du secteur d'activités visé, de la forme juridique choisie et beaucoup d'autres facteurs.**

### **Conditions d'admissibilité au Fonds d'investissement en économie sociale (FIES) de la CDEST**

Pour se qualifier d'entreprise d'économie sociale, l'organisation doit faire la démonstration dans son plan d'affaires ou sa demande qu'elle répond à toutes les conditions énumérées ci-dessous :

- ◆ être incorporée sous la forme d'un organisme à but non lucratif (OBNL) ou d'une coopérative;
- ◆ démarrer son projet d'entreprise dans les limites de l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve;
- ◆ offrir des biens et des services socialement utiles pour ses membres et pour la communauté;
- ◆ démontrer la viabilité économique et sociale de son projet : la viabilité économique repose principalement sur des revenus autonomes qu'elle tire de ses activités marchandes auprès de consommateurs (individus ou entreprises) ou publics (municipalités, gouvernements, agences, etc.);
- ◆ intégrer dans ses règlements et ses façons de faire des règles et des processus de gestion démocratique impliquant ses membres, ses employés et ses usagers;
- ◆ créer des emplois durables;
- ◆ générer des retombées sociales et économiques significatives pour la communauté;
- ◆ démontrer un ancrage solide dans la communauté (soutien, appui, partenariat, réseautage, etc.).

Pour toute autre information, vous pouvez vous adresser à Rachad Lawani, conseiller à l'économie sociale, à l'adresse suivante :

#### **Corporation de développement de l'Est (CDEST)**

2030, Boul. Pie IX, Montréal (Québec) H1V 2C8

Tél. : (514) 256-6825 poste 231, Fax. : (514) 256-0669 — Courriel : [rlawani@cdest.qc.ca](mailto:rlawani@cdest.qc.ca)